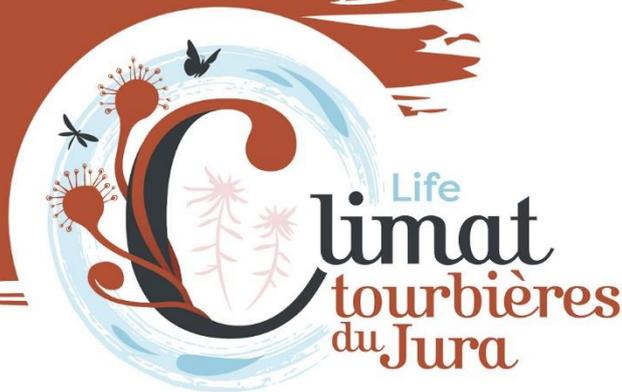


Programme de réhabilitation
des services écosystémiques
des tourbières du Jura face
au changement climatique

LIFE 21-CCM-FR-004238-RestituO



Organisme responsable



CAHIER DES CHARGES DE CONSULTATION

Accompagnement à la réalisation d'un bilan carbone du
programme LIFE Climat tourbières du Jura
Etape 1 : Elaboration de la méthodologie

Juillet 2023

Lieu : Besançon (25)
Autres informations : -

CONTACT
Emilie Calvar
Conservatoire d'espaces
naturels de Franche-
Comté

Bénéficiaire coordinateur



Bénéficiaires associés



Avec le soutien financier de



PARTIE 1 – REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1. Disposition Générale

1.1. Maitrise d'ouvrage

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement de Franche-Comté
7, rue Voirin
25000 BESANÇON
www.cen-franchemonte.org
représenté par sa Présidente, Madame Muriel LORIOD-BARDI

Ci-après désigné « le CEN ». Il commande, finance et assure également la maîtrise d'œuvre des travaux.

1.2. Type de procédure

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec négociation possible.
Le maître de l'ouvrage procédera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise et sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les candidats avec lesquels il pourra engager des négociations.
À l'issue de ces éventuelles négociations, il retiendra l'offre la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis.

1.3. Allotissement

Ce marché est composé de 1 lot.

1.4. Délai d'exécution du marché

Une fois le marché attribué, le candidat retenu devra impérativement attendre l'autorisation du CEN pour commencer l'exécution du marché.
En tout état de cause, la prestation devra être réalisée avant le **30 juin 2024**.

2. Sélection des offres

2.1. Contenu des propositions

- la **lettre de candidature**, mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement, et dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement (imprimé DC4 à jour ou équivalent). En cas de candidature émanant de groupements de prestataires, la lettre de candidature sera signée par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité.
- un **mémoire technique**, explicitant clairement comment le prestataire compte répondre à chacune des attentes énoncées dans le cahier des charges (moyens humains et techniques, démarche/méthodologie).
- un **devis daté et signé** sera établi, en explicitant le montant journalier des prestations et le nombre de jours consacrés à chaque étape. Les éventuels postes optionnels seront

clairement identifiés. Les montants devront figurer HT et TTC. Ce devis sera daté, signé et portera la mention "sincère et vérifiable dans la comptabilité de ma structure".

- vos **références et publications** dans le domaine,
- un **calendrier prévisionnel** le plus précis possible,
- les éventuelles **sous-traitances** proposées par le prestataire,
- tout document que vous jugerez utile pour expliciter et compléter votre offre.

Remarque : le Conservatoire attend du prestataire candidat qu'il soit force de proposition sur le dimensionnement de la mission.

2.2. Date limite de réception des offres

Les propositions, portant la mention :

« **LIFE CLIMAT – Méthodologie de bilan carbone** »

devront parvenir au plus tard pour le jeudi **27 octobre 2023 à 17h** :

- De préférence par format électronique à l'adresse ci-dessous :

emilie.calvar@cen-franche-comte.org et sylvain.moncorge@cen-franche-comte.org

- Ou par voie postale :

Madame la Présidente
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté
Maison de l'environnement
7, rue Voirin
25000 BESANÇON

NB : toute entreprise soumissionnant au marché s'assurera de la bonne réception de l'offre, dans le délai imparti. Cela vaut aussi bien par voie postale que par voie électronique.

2.3. Critères d'analyse des offres

Le jugement des offres sera effectué au moyen des critères suivants, chaque critère étant pondéré :

- **Valeur technique (60 %) :**
 - Moyens humains et matériels : expérience du candidat - nombre, qualification et rôle des personnes mobilisés sur le projet - matériel utilisé => 20 %
 - Pertinence de la note d'intention => 30 %
 - Calendrier prévisionnel (disponibilité, délais, cohérence) => 10 %
- **Prix (40 %) :**

$$\frac{\text{Offre plancher}}{\text{Offre jugée}} \times 40$$

2.4. Validité de l'offre

Le marché sera conclu à prix ferme. Les prestataires devront donc adapter leurs tarifs en fonction des évolutions potentielles des prix. L'offre présentée par le prestataire ne le lie que si l'acceptation de l'offre est notifiée par le CEN dans un délai de 1 mois à compter de la date limite de remise des propositions.

2.5. Modalités de paiement

Les versements interviendront sur présentation de factures et d'un RIB, par virement bancaire :

- Avance forfaitaire possible de 30 % à la signature de l'acte d'engagement;
- Solde après réception de la version finale de la vidéo.

Les paiements seront réalisés dans un délai de 30 jours à compter de la réception des factures. Le nettoyage total du chantier conditionnera notamment le paiement du solde des travaux.

*NB : toutes les factures devront obligatoirement porter la mention « **LIFE21 CCM FR 074238 RestituO** ».*

2.6. Résiliation du marché

Le CEN pourra, en cas de réalisation non conforme, procéder à la résiliation du présent marché après l'envoi, à cet effet, au prestataire, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, après un préavis d'un mois.

Il pourra en outre exiger un reversement à son profit de toute ou partie des sommes déjà versées.

Le prestataire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Une médiation et un accord entre les deux parties pourront néanmoins être recherchés.

2.7. Renseignements techniques et administratifs

La personne habilitée à donner les renseignements est :

Emilie Calvar

Chargée de projet - CEN Franche-Comté

06 75 10 29 14

emilie.calvar@cen-franchecomte.org

ou

Sylvain Moncorgé

Coordinateur tourbières - CEN Franche-Comté

03 81 53 04 20

sylvain.moncorge@cen-franchecomte.org

3. Bibliographie à consulter

Page internet du programme Life Climat tourbière du Jura : www.life-climat-tourbieres-jura.fr

Sites internet intéressants :

Life tourbières du Jura : www.life-tourbieres-jura.fr

CEN Franche-Comté : www.cen-franchecomte.org

PARTIE 2 : CAHIER DES CHARGES DE LA PRESTATION

1. Présentation du maître d'ouvrage et du projet LIFE

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (CEN FC) est une association loi 1901 qui a pour mission la préservation du patrimoine naturel de Franche-Comté. Il intervient depuis plus de 30 ans, en partenariat avec les acteurs locaux, les collectivités, les associations autour de 5 missions principales : Connaitre, Protéger, Gérer, Valoriser, Accompagner. Le site internet est le suivant : www.cen-franchemonte.org.

Parmi les projets portés par le CEN FC, le LIFE Climat tourbières du Jura a été monté en partenariat étroit avec quatre autres organismes, qui sont bénéficiaires-associés du programme : l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, le Parc naturel régional du Haut-Jura, l'Association des amis de la réserve naturelle du lac de Remoray et l'EPAGE Doubs Dessoubre. Ce projet ambitieux a pour but d'intervenir sur 70 tourbières du massif jurassien franc-comtois (départements du Doubs et du Jura). L'objectif principal du projet est la réhabilitation des services écosystémiques des tourbières du Jura face aux changements climatiques.

2. Objectif du bilan carbone

Les interventions sur les 70 tourbières évoquées impliqueront la mise en œuvre de travaux de réhabilitation fonctionnelle permettant d'empêcher le déstockage du carbone contenu dans la tourbe. Une méthodologie est en cours d'élaboration avec plusieurs experts pour estimer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre suite aux travaux de réhabilitation sur un échantillonnage de sites (7) et éventuellement d'extrapoler cette estimation à l'ensemble des sites du programme.

En parallèle, afin d'aboutir à une évaluation nette du gain en termes d'émission de carbone du projet et notamment des actions de réhabilitation fonctionnelle (WP3), il semble indispensable de calculer le coût moyen en carbone d'un chantier. Cela permettra de l'intégrer dans le bilan global de l'action sur les GES.

Nous souhaitons être accompagnés pour l'élaboration de la méthodologie d'estimation de ces bilans carbone, puis pour sa mise en œuvre sur les sites/chantiers sélectionnés :

- Etape 1 : réflexion/élaboration de la méthodologie et des outils de collecte de données en 2023 ;
- Etape 2 : collecte des données en 2024/2025/2026 avec l'appui des bénéficiaires du programme LIFE. Sans attendre le bilan final du travail, le prestataire pourra apporter son regard et ses conseils pour l'ajustement des cahiers des charges de chantiers, la réalisation des travaux, la mise en œuvre des actions aux bénéficiaires et aux prestataires ;
- Etape 3 : aide à l'analyse des données, à la réalisation des bilans en 2027/2028.

Le présent cahier des charges correspond à l'étape 1 de ce travail, les étapes suivantes feront l'objet d'un second appel d'offres, l'estimation de l'ampleur de la mission étant dépendante de cette première étape.

Du fait de l'impossibilité de réaliser ce calcul sur l'ensemble des sites du projet, il est prévu, de sélectionner un pool de 7 sites potentiellement identiques à ceux faisant l'objet d'évaluation des émissions de GES si pertinent ou représentatifs des différentes conditions rencontrées sur le terrain (chantier plus ou moins long et compliqué, chantier facilement accessible, chantier requérant beaucoup de matériel, etc.).

Pour information, un chantier du programme comprend notamment les étapes suivantes :

- Piquetage des ouvrages
- Apports des matériaux (bois, acier, minéral, etc.) par engins terrestres ou hélicoptère
- Réouverture/création des accès au chantier par coupe de ligneux avec ou sans débardage
- Réalisation des travaux sur site avec engins spécialisés
- Remise en état du site avec évacuation des déchets de chantier
- Sortie des engins

Bien que ces travaux ont pour objectifs des impacts positifs sur les tourbières à moyen et long terme, toutes ces étapes peuvent conduire à un certain nombre d'impacts négatifs plus ou moins importants et/ou durables sur le milieu et l'environnement qu'il faut prendre en compte dans le bilan carbone :

- Tassement et/ou dégradation du sol
- Consommation d'hydrocarbure (engin terrestre ou hélicoptère)
- Mobilisation de la matière organique et donc impact sur les flux de GES et l'eau
- Impacts sur la faune et la flore
- Etc.

3. Planning

Le rapport présentant la méthodologie et les outils de collecte de données (étape 1) devra être au mieux le 31/12/2023 et au plus tard le 30/06/2024.

4. Ressource

Vidéos de travaux, recueil d'expériences